

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 114 (1972)

Heft: 1

Artikel: Hommages de la SVS à son Rédacteur en chef

Autor: Dapples, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-588993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommages de la SVS à son Rédacteur en chef

Il existe de par le monde des milliers et des milliers de publications savantes, de la plus simple revue professionnelle aux plus hautes publications spécialisées de philosophie scientifique. Dans le cadre de notre profession la liste des publications en médecine vétérinaire contient certainement plusieurs centaines de titres. Par leur diffusion dans les cinq continents du globe, il n'est pas exagéré de prétendre que les «Archives Suisses de Médecine Vétérinaire» occupent une place de choix grâce à leur haute tenue scientifique et qu'elles ont acquis une renommée qui dépasse très largement le cadre de nos frontières. Nous devons être conscients que nous en sommes redevables à Monsieur le Professeur Leuthold et nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait en faveur de notre organisation professionnelle.

En effet, dès 1946, Monsieur Leuthold a assumé la lourde tâche de rédacteur, d'abord en remplacement de feu le Professeur Wyssmann, puis au titre de rédacteur en chef. Ce n'est pas une sinécure de réunir mois après mois les articles devant faire l'objet d'un numéro, avec les résumés en quatre langues, et l'on peut difficilement s'imaginer les heures de lecture que cela représente. Si le manuscrit doit être prêt à la fin d'un mois, cela ne signifie pas pour autant que le rédacteur puisse disposer de son temps jusqu'à la fin du mois suivant; il doit en effet être disponible vers le milieu du mois pour vérifier, et, au besoin, corriger les épreuves de l'imprimeur. Cela implique une servitude que peu de personnes sont prêtes à accepter. C'est la raison pour laquelle nous persistons à croire que le comité de la SVS, éditeur des Archives, a été bien inspiré en adjoignant au nouveau rédacteur en chef un co-rédacteur. Eh bien! Le professeur Leuthold nous donne à tous une toute grande leçon de sa conception élevée du devoir et de son sens des responsabilités en acceptant la fonction de co-rédacteur. Il est certainement toujours plus rare de trouver des hommes qui souscrivent à une tâche, une mission ou une fonction sans s'enquérir au préalable des conditions matérielles et il est heureux que Monsieur Leuthold nous fasse la démonstration que l'idéalisme n'est pas mort. Dans notre monde si tourmenté où bientôt plus personne ne sait s'il faut bénir le ciel ou maudire le sort d'être vivant, il est malgré tout reconfortant de constater que des personnalités existent qui puissent nous servir d'exemple.

Les Archives Suisses de Médecine Vétérinaire remplissent une double mission. A part le fait que cette revue soit le seul périodique scientifique de la SVS, ce qui à mon sens est heureux, il n'est peut-être pas inutile d'insister sur la dualité de sa vocation et de la préciser. Le règlement concernant la rédaction des Archives stipule en son article 2 que le contenu se composera de travaux originaux, de comptes rendus des journées professionnelles, congrès et excursions, d'analyses de publications et d'exposés. C'est donc le seul périodique où aussi bien les chercheurs que les praticiens peuvent publier

les résultats de leurs investigations et de leurs travaux. D'autre part il faut bien relever que pour l'information aux membres et pour les problèmes de politique professionnelle, sociaux et économiques, nous disposons depuis quelques années du «Bulletin SVS». Ce Bulletin qui ne paraissait jusqu'ici que 4 à 5 fois par année, ne remplissait en définitive pas la mission pour laquelle il avait été conçu, c'est pourquoi après une étude approfondie, le comité est parvenu à la conclusion que notre Bulletin devait paraître chaque mois en même temps que les Archives, d'où la nécessité de réviser, entre le rédacteur en chef et le rédacteur du Bulletin et d'entente avec le comité de la SVS, une répartition des matières en ce sens que les Archives ne seront dorénavant qu'une publication purement scientifique et le Bulletin qu'un organe purement professionnel d'information et de relations publiques internes. De cette conception il découle que les rubriques «Affaires personnelles, articles nécrologiques, promotions, titres honorifiques, communications de l'AMV, etc.» devront être transférées des Archives au Bulletin. Il faut bien considérer que toutes ces informations sont d'ordre interne, mais en revanche des informations sur des personnalités suisses importantes qui intéressent aussi l'étranger ne pourront être faites que par le canal des Archives. Tout bien considéré, nous nous trouvons à l'heure actuelle à une croisée des chemins ou en état de mutation et il est dès lors indispensable que les dirigeants de notre organisation professionnelle prennent leurs responsabilités. Je suis persuadé que les bonnes volontés ne manquent pas et il suffit de les connaître et de les utiliser.

Qu'il me soit permis après cette digression de revenir aux propos qui font l'objet du titre de cette communication.

Cher Maître et cher Professeur, soyez bien persuadé que tous les vétérinaires suisses vous sont très sincèrement reconnaissants pour tout ce que vous avez fait en faveur de la profession, pour tout ce que vous avez réalisé en faveur de la médecine vétérinaire et pour tout ce que vous avez démontré en faveur d'une éthique professionnelle supérieure. Les vétérinaires suisses, et sous ce vocable je comprends le comité de la SVS, les responsables et tous les vétérinaires suisses du plus jeune au doyen vous disent: Merci Monsieur Leuthold, soyez bien persuadé que notre estime inconditionnelle vous est acquise et que notre vénération à votre égard, malgré votre grande modestie, est sincère et totale.

Ch. Dapples, Lausanne